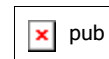


24 HEURES



Son panneau d'entrée sacrifié, Champagne part se battre en France

LUTTE02:08

Interdit d'appellation Champagne, le village change de stratégie après l'échec de son dernier recours.

© Crédit photo | VA-T-EN-GUERRE: Ils entendent porter leur lutte jusqu'à Paris. Thomas Bindschedler, porte-parole du comité Champagne-Village, et Marc-André Cornu, syndic de la commune, mais aussi directeur et président de Cornu S.A., producteur des flûtes qui sont aujourd'hui également sommées d'abandonner leur nom.
CHAMPAGNE, LE 4 AVRIL 2008 | MICHEL DUPERREX



FRÉDÉRIC RAVUSSIN | 05 AVRIL 2008 | 02H08

Champagnoux suisses et Champenois français sont toujours en guerre. «On pourrait carrément supprimer le nom de notre village sur les panneaux», annonçait avec agacement un commerçant de Champagne en 1998, quelques semaines après la ratification des Accords bilatéraux qui sacrifiaient le nom de la bourgade nord-vaudoise sur l'autel de l'économie européenne. Aujourd'hui, les Champagnoux passent de la parole aux actes. Symboliquement en tout cas.

Sur le coup de 11?h, le président du Conseil communal procédera en effet à l'arrachage du panneau d'entrée dans le village, «pour dénoncer la violence des attaques subies» de la part du Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC), en France. Cette action intervient quelques jours avant que le Tribunal d'instance de Paris ne juge si la boulangerie fine Cornu?SA doit cesser de commercialiser en France ses flûtes, twists et autres palmiers sous le nom «Recette de Champagne».

Changement de stratégie

Elle est aussi le premier acte d'une lutte que les Champagnoux veulent nouvelle. Un changement de stratégie qui fait suite à la décision prise par le Tribunal de première instance des Communautés européennes, l'été dernier. La Cour de Luxembourg avait alors refusé le recours du comité villageois de sauvetage, en lui remettant une ordonnance d'irrecevabilité de 40?pages qui explique, en clair, que les vins de Champagne ne retrouveront pas leur nom de sitôt.

«Nous ne fondons guère d'espoir sur le sort que la justice française va nous réserver, souligne Thomas Bindschedler, nouveau porte-parole d'un comité rebaptisé Champagne-Village. En restant sur territoire suisse, j'ai l'impression que nous nous enlisons. Si nous voulons avoir des chances de faire évoluer ce dossier, nous devons porter nos actions en France.»

Volonté de discuter

Raison pour laquelle le comité s'est approché d'une agence de communication parisienne, Artea. Ensemble, ils agiront «jusqu'à être en mesure de discuter avec le CIVC».

Un vent nouveau souffle apparemment sur cette affaire. Et des actions seront bientôt entreprises en France. Quand? «On décidera en fonction du

jugement de l'affaire Cornu», répond Vianney Mallein, directeur d'Artea Communication. Les vigneron nord-vaudois pousseront-ils alors le bouchon jusqu'à aller casser des bouteilles de champagne en France? L'idée n'est pas à exclure. «Si on n'arrive pas à avoir raison, il faudra sans doute adopter une attitude plus violente et plus agressive», reprend-il.

Quoi qu'il en soit, l'action d'aujourd'hui a été portée à la connaissance de la presse française. «RMC a interrogé Thomas Bindschedler et diffusera son sujet samedi (ndlr: aujourd'hui). Radio France International en fera de même lundi», annonce Vianney Mallein. La chaîne France?3 s'est arrangée avec la TSR: elle échangera des images qu'elle ira tourner en Champagne contre celles prises à Champagne. Quant à TF1 et à France?2, elles ont affirmé que si elles ne se déplaçaient pas aujourd'hui, elles consacraient un reportage au village nord-vaudois la semaine prochaine, «parce que c'est un sujet que la France ne doit pas fuir».

Parallèlement à cette action, le comité Champagne-Village lance une consultation auprès des internautes du monde entier sur www.champagne-village.com

<hr>

»Si vous avez raté le début

1974

Une convention franco-suisse est signée. Elle porte sur la protection des indications de provenance.

AOÛT 1996

L'Union européenne exige l'interdiction absolue de l'utilisation du terme Champagne pour les produits ne provenant pas de la région française.

10 DÉCEMBRE 1998

L'Europe des 15 accepte les sept accords bilatéraux proposés par la Confédération helvétique. Le mot «Champagne» est définitivement banni des étiquettes vaudoises.

9 FÉVRIER 1998

Swissair baptise un de ses Airbus A319 du nom de la commune nord-vaudoise. C'est un geste de la compagnie aérienne, qui a obtenu un accès facilité au ciel européen en échange de l'abandon du nom Champagne. Le vol inaugural a lieu en octobre 1999.

DÉBUT 1999

Création d'un Comité de défense des intérêts de Champagne.

AUTOMNE 1999

L'«affaire Champagne» est portée devant un tribunal arbitral européen.

MAI 2000

La Suisse approuve les accords bilatéraux.

10 JUILLET 2002

Transformé en association, l'ex-Comité de défense de l'Appellation Champagne dépose un recours auprès du Tribunal de première instance de l'Union européenne à Luxembourg contre l'abandon de leur nom.

1er JUIN 2004

Les accords bilatéraux entrent en vigueur. Les vins portant la mention «Champagne» ne peuvent plus non plus être commercialisés en Suisse. Préjudice estimé: 1,2?million de francs par année.

NOVEMBRE 2004

Les bouteilles de chasselas de Champagne portent désormais le nom de Libre-Champ.

JUILLET 2005

Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne français assigne l'entreprise Cornu?SA à comparaître devant une cour parisienne. Il veut lui interdire l'utilisation de sa marque «Recette de Champagne».

SEPTEMBRE 2006

L'Union européenne autorise les Américains à utiliser 17?appellations françaises, dont celle de Champagne.

5 OCTOBRE 2006

Une quinzaine de parlementaires vaudois sous la Coupole fédérale s'émeuvent de cette affaire. A Flims, ils déposent un postulat intitulé «Défense internationale de l'appellation Champagne».

12 DÉCEMBRE 2006

Le postulat ne trouve pas grâce aux yeux du gouvernement suisse.

13 AOÛT 2007

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes déboute les défenseurs de l'appellation nord-vaudoise.

NOVEMBRE 2007

Le comité d'action annonce qu'aucun recours n'a été déposé contre cette décision, mais qu'une demande d'exception d'homonymie sera formulée à l'attention de la Commission européenne.

5 avril 2008

Le panneau d'entrée du village est arraché en signe de protestation.

24 Heures © Edipresse Publications SA

24heures